



MINISTÈRE
CHARGÉ DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*



AGENCE
NATIONALE
DU SPORT



FÉDÉRATION FRANÇAISE
NATATION

Stages

« Aisance Aquatique » et « J'apprends à nager »

**AISANCE
AQUATIQUE**



Plans « J'apprends à nager » et « Aisance Aquatique » - Malgré le contexte sanitaire actuel, nous devons nous tenir prêts à rebondir lorsque la situation nous le permettra. A ce titre, nous rappelons les dispositions des plans ministériels « J'apprends à nager » et « Aisance Aquatique » afin de permettre l'apprentissage de la natation au plus grand nombre. A ce titre, 4 millions d'euros sont mobilisables dans le cadre des subventions PST auxquels s'ajoutent l'accompagnement fédéral : licence spécifique, dotation matérielle, aide financière... Nous avons conscience qu'il faudra parfois surmonter des difficultés locales mais nous comptons sur votre mobilisation afin que tous les publics puissent renouer avec les plaisirs aquatiques ! Tous les documents pratiques sont en téléchargement. Pour toute information contactez vincent.briere@ffnatation.fr Bon courage à tous ! ...

Stages « Aisance Aquatique » et « J'apprends à nager » - Campagne fédérale 2020/2021 -



- **Modalités d'inscription :**

1) **Prise en compte des conditions du cahier des charges**

2) **Consultation des partenaires locaux**

3) **Dépôt d'une demande de subvention ANS**

4) *(PST – compteasso)*

5) **Remplir et retourner le listing d'inscription**

6) **Remplir et retourner le formulaire d'agrément**

7) **Avis de la ligue**





**AISANCE
AQUATIQUE**



FICHE SYNTHÉTIQUE DES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DES PLANS J'APPRENDS À NAGER ET AISANCE AQUATIQUE

Ce document informatif a pour but de vous faciliter la compréhension des modalités de mise en œuvre des plans *J'apprends à nager* / *Aisance Aquatique*.

CONCEPT DES PLANS J'APPRENDS À NAGER ET AISANCE AQUATIQUE :

- **Objectifs** : lutter activement contre le phénomène des noyades et réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive en soutenant les stages ou modules d'apprentissage de la natation développés en dehors du temps scolaire.
- **Cible** : enfants âgés de 4 à 12 ans, ne sachant pas nager, résidant prioritairement dans les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) et/ou dans les Zones de Revitalisation Rurale (ZRR).
- **Structures éligibles** : les associations sportives, les collectivités territoriales ou leurs groupements, les associations et groupements d'intérêt public qui interviennent dans le domaine des APS.
- **Financement des projets** : ANS via les Projets Sportifs Territoriaux (PST). Les crédits mobilisés pourront contribuer au financement de l'encadrement du stage, de l'assurance et des transports.
- **Coût de participation** : gratuité pour les familles.

FORMULE D'APPRENTISSAGE :

- **Stage d'apprentissage** : au moins 10 heures avec des séances de 30 minutes à 1 heure selon le niveau et l'âge des enfants.
- **Périodes** : vacances scolaires, temps d'activités périscolaires et week-ends.
- **Groupe** : Le groupe doit être constitué de 12 enfants maximum ne sachant pas nager concernant les 6 à 12 ans et 10 enfants maximum concernant les 4 à 6 ans. Ces enfants doivent être issus prioritairement des QPV et/ou des ZRR.
- **Encadrement** : personnel qualifié.
- **Evaluation** : passage du test Sauv'nage de l'ENF pour les 6-12 ans et évaluation continue ou terminale pour les 4-6 ans selon les trois niveaux de compétences définis.
- **Coût de participation** : gratuité

SYNTHESE DES MODALITES D'INSCRIPTION AUX PLANS J'APPRENDS A NAGER ET AISANCE AQUATIQUE :

- 1) **Prise en compte des conditions du cahier des charges des plans « J'apprends à nager » et « Aisance aquatique » 2020/2021**
- 2) **Consultation des partenaires locaux,**
- 3) **Dépôt d'une demande de subvention dans le cadre des Projets Sportifs Territoriaux (PST),**

Après accord avec les partenaires locaux :

- 4) **Retourner, dès que possible, par mail, le listing d'inscription (*fichier Excel*), dument rempli, à la FFN (vincent.hamelin@ffnatation.fr) et mettre votre ligue régionale en copie,**
- 5) **Retourner, dès que possible, par mail (vincent.hamelin@ffnatation.fr), le formulaire d'agrément « J'apprends à nager » / Aisance Aquatique, dument rempli.**

Après ces démarches et après validation par la FFN de vos conditions de mise en œuvre, vous êtes inscrits dans le réseau des sites « J'apprends à nager » et « Aisance Aquatique » 2020/2021 et la FFN vous renvoie, dument rempli, le formulaire d'agrément « J'apprends à nager » / « Aisance Aquatique » qui formalise l'accord de partenariat entre votre structure et la FFN, selon les conditions du cahier des charges 2020/2021.